

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/08/2026 - 163270 - 2005 B 06852 - 481 748 440 - A.P.G. DISTRIBUTION SYSTEM -
"A.P.G. DS"

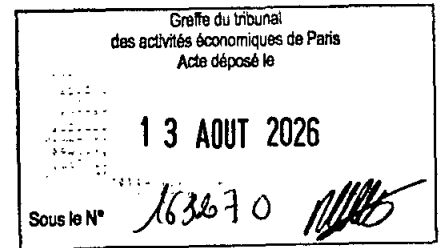
A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six,
Le trente juin à 18 heures 00,

➤ **AIR PROMOTION GROUP – « APG »**

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 105.000

dont le siège social est à PARIS (75008) 66 avenue des Champs Elysées

immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro B 412 545 428

représentée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Associée unique de la Société A.P.G. Distribution System

La Société ALLIANCE AUDIT, représentée par Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

I. a préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente non associée, en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020

II. a pris les décisions suivantes relatives aux :

- Rapport de Gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Démission du Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination Commissaire aux comptes suppléant comme titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Associée unique, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

S S

⇒ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente,

⇒ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Associé unique approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 3 785 788,58 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 3 785 788,58	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 8 005 469,19 à €. 11 791 257,77)		€. 3 785 788,58
Total	€. 3 758 788,58	€. 3 758 788,58

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2022	€. 500 000		-	€. 500 000
31.12.2023	€. 2 702 441		-	€. 2 702 441
31.12.2024	€. 945 000		-	€. 945 000

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

80 80

QUATRIÈME RÉSOLUTION
(NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance de la démission de Jean-Claude BACHER de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, par lettre de démission en date du 30 janvier 2026, décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

ALLIANCE AUDIT

Dont le siège social est 1b avenue Foch – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Immatriculée sous le n° 439 907 858 RCS CRETEIL

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Depuis le 11 décembre 2016, date d'entrée en vigueur de la loi Sapin 2, et conformément aux Statuts, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle (C. com. art. L 823-1, I-al. 2

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

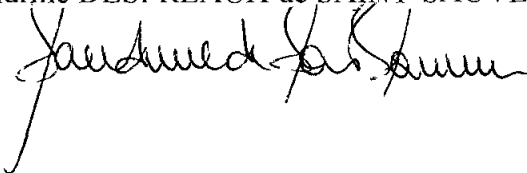
CLOTURE

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique

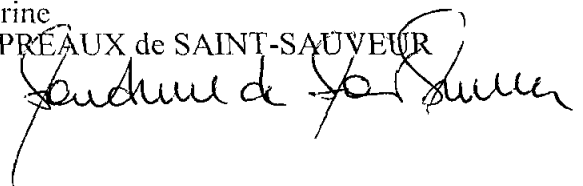
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et l'Associée unique.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



L'Associée unique,
AIR PROMOTION GROUP
Sandrine
DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Madame,

En votre qualité d'actionnaire unique de la Société A.P.G. DS, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que la convocation à la présente assemblée vous a été régulièrement adressée ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 20^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- . Considérations générales
- . Les services
- . Les contrats
- . Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2025 est dans la continuité des années après crise sanitaire dans le secteur du transport aérien avec un trafic en croissance et des prix moyens qui restent élevés.

De nouvelles compagnies émergent et d'autres font appel de plus en plus à de la sous-traitance. Le segment de A.P.G. DS est donc en expansion.

La distribution, en matière de transport aérien, reste une clé majeure du succès d'une compagnie aérienne. La compétence en la matière est extrêmement diluée voire parfois inexistante au sein de certaines compagnies émergentes. Les compagnies sont prêtes à payer cher les services de distribution à partir du moment où c'est indolore pour elles donc à coûts variables.

Les succès de A.P.G. DS ne sont plus à démontrer et A.P.G. DS bénéficie largement de ces tendances de croissance.

2) LES SERVICES D'A.P.G. DS

L'ensemble de l'activité d'APG DS est axé sur la distribution des compagnies aériennes régulières.

a) Le service de chargement de tarifs négociés en GDS- et ATPCO

Le chargement n'est plus une activité phare mais reste une vitrine pour montrer notre capacité à délivrer des services de distribution complets. Ce service est utilisé dans le cadre de complément d'activité de ABCS et pour A.P.G. Airlines.

Nous avons, dans nos équipes, 2 personnes qui disposent de la compétence nécessaire au sein des différents GDS, malgré l'abandon du chargement via ATPCO.

Nous avons signé 2 contrats de chargement tarifaire cette année et cela devrait continuer sur l'année prochaine

b) ABCS

Le produit ABCS continue sa croissance avec quelques nouveaux contrats et de nouvelles compagnies.

Les procédures de contrôle du risque de défauts des agences sont généralisées à tout le groupe.

La partie administration des autres produits, GSSA Pax et Cargo, continue sa progression en termes de part de marché pour tout le réseau A.P.G. et connaît une croissance à deux chiffres.

Un renforcement de l'équipe d'administration se confirme et l'utilisation de l'IA, désormais en place, facilite et automatise certains processus chronophages.

c) ARC-AACS

Pour mémoire, l'AACS est le pendant de l'ABCS aux Etats-Unis.

Il continue de croître et nous avons signés de nouveaux contrats.

Les équipes d'A.P.G. DS travaillent main dans la main avec les équipes de APG NORTH AMERICA en charge de l'administration quotidienne.

3) LES CONTRATS

Nous avons gagné des contrats en 2025 que ce soit sur ABCS ou AACS.

Le trafic dans le domaine de l'aérien reste en croissance et la pratique de prix de ventes élevés engendrent une reprise de notre chiffre d'affaires.

4) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

Chiffre d'affaires net : €. 3 678 295 en augmentation par rapport à l'année précédente

APG DS finit l'exercice 20254 avec un bénéfice net de €. 3 785 789.

	31/12/2024	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	3 678 295	3 105 986	+ 18,42
Produits d'exploitation	3 700 038	3 109 246	
Charges d'exploitation	3 064 580	2 440 610	+ 25,57
Résultat d'exploitation	635 458	668 635	
Traitements et salaires	419 121	336 474	
Charges sociales	154 160	114 435	
Effectif	7	7	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	3 392 690	3 243 350	
Résultat courant avant impôt	4 028 148	3 911 985	
Résultat exceptionnel	-	< 3 842>	
Impôts sur les bénéfices	242 359	255 832	
Résultat net	3 785 789	3 652 311	
Total du bilan	16 733 781	13 202 522	

A noter que APG DS est actionnaire de :

- APG Airlines, compagnie aérienne régulière française ;
- APG Travel, agence de voyages française créée pour les émissions de la plateforme de distribution NDC ;
- APG Inc, ETicketing.

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 3 785 788,58.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 3 785 788,58	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 8 005 469,19 à €. 11 791 257,77)		€. 3 785 788,58
Total	€. 3 758 788,58	€. 3 758 788,58

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2022	€. 500 000		-	€. 500 000
31.12.2023	€. 2 702 441		-	€. 2 702 441
31.12.2024	€. 945 000		-	€. 945 000

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A.P.G. DS est un membre du réseau A.P.G. qui fonctionne parfaitement et cela permet d'accélérer le processus de signature de contrats à l'international et l'exploitation locale de contrats signés par les autres membres.

La tendance des compagnies aériennes à la sous-traitance est une opportunité pour A.P.G. DS. Les compagnies aériennes doivent trouver de plus en plus de solutions de distribution à coût variable ce qui est la niche du groupe A.P.G..

Nous continuons de constater cette accélération en 2026. L'incertitude politique mondiale engendre des opportunités pour une société comme APG DS.

Les fondamentaux sont là avec la capacité de commercialiser nos produits auprès des compagnies déjà adhérentes aux BSPs, et d'étendre sur les USA avec AACs.

Nous ne sommes pas tributaires d'un pays ou d'une compagnie bien au contraire.

Nous continuons de signer de nouveaux contrats.

En conclusion

Le budget 2026 se présente positif et nous sommes confiants en notre croissance.

De nouveaux contrats ont été signés par les différents membres APG dans le monde et l'Asie est ouverte, même si le trafic international émanant de la Chine n'est pas complètement revenu.

A noter que A.P.G. DS contribue également fortement à l'expansion de A.P.G. Inc. Nul doute que la diversification des produits est une des clefs de notre réussite à long terme.

Le personnel est entièrement mobilisé pour favoriser la croissance et nous devons renforcer les équipes très prochainement.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Néant.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Les tableaux annexés à notre bilan vous donnent toutes informations concernant l'activité de nos filiales.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

AIR PROMOTION GROUP Inc

Objet : Interligne Ticketing

	31/12/2025	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	26 504 906	35 976 242	< 26,33>
Produits d'exploitation	26 731 390	36 179 360	
Charges d'exploitation	23 381 312	13 398 342	+ 74,51
Résultat d'exploitation	3 350 078	22 781 018	
Traitements et salaires	763 770	709 881	
Charges sociales	279 532	252 333	
Effectif	14	13	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	2 036 051	124 252	
Résultat courant avant impôt	5 386 129	22 905 271	
Résultat exceptionnel	-	< 1 561 019>	
Impôts sur les bénéfices	1 357 869	5 487 862	
Résultat net	4 028 260	15 856 390	
Total du bilan	49 707 458	47 208 346	

APG AIRLINES**Objet** : Activité de transport aérien

	31/12/2024	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	17 301 272	11 757 874	+ 47,15
Produits d'exploitation	39 596 725	45 786 077	
Charges d'exploitation	37 743 733	42 069 908	< 10,28>
Résultat d'exploitation	1 852 992	3 716 169	
Traitements et salaires	357 251	346 199	
Charges sociales	162 290	164 115	
Effectif	6	7	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	244 750	577 671	
Résultat courant avant impôt	2 097 742	4 293 840	
Résultat exceptionnel	-	< 19 261>	
Impôts sur les bénéfices	519 811	1 082 100	
Résultat net	1 577 931	3 192 479	
Total du bilan	60 594 943	61 953 242	

APG TRAVELS

Objet : Agence de voyages

	31/12/2025	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	462 618	315 344	+ 46,70
Produits d'exploitation	622 691	326 256	
Charges d'exploitation	591 157	283 216	+108,73
Résultat d'exploitation	61 535	43 040	
Traitements et salaires	-	-	
Charges sociales	-	-	
Effectif	-	-	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	< 25 620>	< 9 603>	
Résultat courant avant impôt	35 915	35 438	
Résultat exceptionnel	-	< 572>	
Impôts sur les bénéfices	8 979	8 217	
Résultat net	26 936	24 649	
Total du bilan	2 380 383	1 158 375	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

de manière directe :

⇒ AIR PROMOTION GROUP Inc (524 192 507 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 57,14 %

⇒ E Heliair sise Héliport de Monaco – avenue de Ligures – 98000 MONACO

Pourcentage de détention : 10,00 %

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 60,00 %

⇒ APG TRAVEL (834 323 529 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 100,00 %

de manière indirecte :

Pas de contrôle de cette nature

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025, pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Commissaires aux Comptes

Les mandats de :

- **Monsieur Jean-Claude BACHER :**

Monsieur Jean-Claude BACHER par lettre du 30 janvier 2026 a démissionné de son mandat de Commissaires aux comptes titulaire.

- **Cabinet ALLIANCE AUDIT :**

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT est donc devenu Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Conformément à la loi Sapin 2 entrée en vigueur le 11 décembre 2016 et aux Statuts, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle (C. com. art. L 823-1, I-al. 2). Il n'est donc pas désigné de Commissaire aux comptes suppléant.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit normalement établir un rapport spécial.

Compte tenu de notre statut juridique, à savoir S.A.S.U., cette obligation disparaît.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT	NEANT					
(B) Factures exclues du (A) relatives à						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				
Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total

80

(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence : délai contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :.				

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

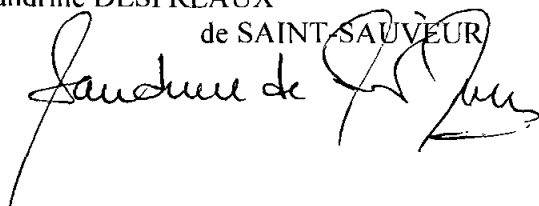
En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX

de SAINT SAUVEUR



A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Associé unique approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 3 785 788,58 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 3 785 788,58	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 8 005 469,19 à €. 11 791 257,77)		€. 3 785 788,58
Total	€. 3 758 788,58	€. 3 758 788,58

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

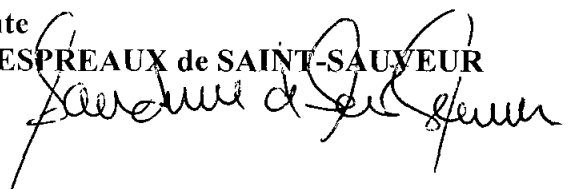
Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2022	€. 500 000		-	€. 500 000
31.12.2023	€. 2 702 441		-	€. 2 702 441
31.12.2024	€. 945 000		-	€. 945 000

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

Certifié conforme

La Présidente
Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

ALLIANCE AUDIT – Jean-Claude BACHER
Commissaire aux Comptes
7 rue Yvonne
94210 LA VARENNE ST HILAIRE

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visées à l'article L. 227-10 qui sont intervenues au cours de l'exercice 2025.

Anciennes conventions

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Co-contractants : AIR PROMOTION GROUP

Personnes : Jean-Louis BAROUX
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
: Eric BAROUX

Nature et objet : En date du 28 décembre 2006, la Société A.P.G. Distribution System a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec sa société-mère, la Société AIR PROMOTION GROUP.

* Date d'effet : 01.01.2007

Modalités : Le compte courant APG Intégration Fiscale ressort à €. 242 359 créditeur dans les comptes d'A.P.G. DS.

PRESTATIONS DE SERVICES

Co-contractants : J.L.B. CONSEILS

Personnes : Jean-Louis BAROUX
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR

Nature et objet : En date du 1^{er} janvier 2007, la Société J.L.B. CONSEILS a confié à la Société A.P.G. Distribution System l'exploitation de la marque "A.P.G." sous diverses conditions, savoir :



- * Territoires : France – Suisse – Allemagne et Portugal et tous pays où la marque est enregistrée.
- * Durée : 1 an renouvelable
- * Redevances : rémunérations prévues aux différents contrats du APG World Programme.

Modalités : Au titre de l'exercice 2025, J.L.B. CONSEILS a facturé à A.P.G. Distribution System
une somme de H.T. €. 10 831

* Remboursement : frais facturés à APG DS €.

Co-contractant : **AIR PROMOTION GROUP**

Personnes : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
concernées : Jean-Louis BAROUX
: Eric BAROUX

Nature et objet : Contrat d'assistance générale et management suite à la restructuration du groupe, il a été signé un avenant en date du 2 janvier 2015 qui modifie la clause "honoraires" du contrat initial :

* €. 75.000 hors taxes par mois

Modalités : Au titre de l'exercice 2025, AIR PROMOTION GROUP a facturé à A.P.G. Distribution System,
une somme H.T. de €. 900 000

Co-contractants : **A.P.G. Inc**

Personnes : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
concernées

Nature et objet : En date du 1^{er} janvier 2011, la Société A.P.G. DS a confié à la Société A.P.G. Inc l'exploitation de la marque "A.P.G. IET" sous diverses conditions, savoir :

- * Territoires : Tous les pays où la marque est enregistrée.
- * Durée : 1 an renouvelable
- * Redevances : Progressive

A ce titre une redevance mensuelle a été fixée pour tenir compte de la gestion de diverses prestations liées. Un avenant en date du 1^{er} janvier 2024 a été signé.

Modalités : Au titre de l'exercice 2025, A.P.G. DS a facturé à A.P.G. Inc
une somme principale de H.T. €. 660 000

501

ENGAGEMENT DE SOUS-LOCATION

Co-contractant : **AIR PROMOTION GROUP HOLDING**

Personnes : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
concernées : Eric BAROUX

Nature et objet : En date du 28 janvier 2013, la Société A.P.G. HOLDING a conclu avec la Société A.P.G. DS un engagement de sous-location pour un bureau sis 66 ave des Champs Elysées – 75008 PARIS.

* Durée : 3, 6 ou 9 années entières et consécutives
* Au 1^{er} février 2022, le loyer a été fixé à €. 105 840 annuel.

Modalités Au titre de l'exercice 2025, A.P.G. HOLDING a facturé à A.P.G. DS
une somme H.T. de €. 105 840
une somme de H.T. de €. 27 918

PRISE DE PARTICIPATION

Co-contractants : **A.P.G. AIRLINES**

Personnes :
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Nature et objet : En date du 23 juillet 2015, la Société A.P.G. Distribution System a pris une participation majoritaire dans la Société A.P.G. AIRLINES.

Au 15 septembre 2016, la Société A.P.G. Distribution System a renoncé à son droit préférentiel de souscription lors d'une augmentation de capital de la Société A.P.G. AIRLINES

Au 30 novembre 2017, la Société A.P.G. Distribution System a souscrit à une augmentation de Capital d'A.P.G. AIRLINES

* Date d'effet : 23.07.2015 prise de participation
* Date d'effet : 15.09.2016 renonciation DPS

Modalités : Au 31 décembre 2025, la participation de la Société A.P.G. Distribution System dans la Société A.P.G. Airlines s'élève à €. 300 000 soit 60,00% du capital

87

COMPTE COURANT

Co-contractants : **A.P.G. AIRLINES**

Personnes :
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Nature et objet : Durant l'année 2016, la Société A.P.G. Distribution System a apporté à la Société A.P.G. Airlines en compte courant une somme de €. 900 000

Au 30 novembre 2017, la Société A.P.G. Distribution System a participé à l'augmentation de Capital de la Société A.P.G. Airlines à hauteur de €. 200 000

Durant l'année 2018, la Société A.P.G. Distribution System a complété son apport en compte courant à la Société A.P.G. Airlines de €. 1 500 000

Modalités : Au 31 décembre 2025, le compte courant détenu par la Société A.P.G. Distribution System dans la Société A.P.G. AIRLINES s'élève donc à €. 2 200 000

PRISE DE PARTICIPATION

Co-contractants : **A.P.G. TRAVEL**

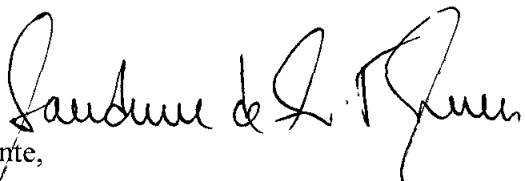
Personnes :
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Nature et objet : En date du 20 novembre 2017, la Société A.P.G. Distribution System a pris une participation majoritaire dans la Société A.P.G. TRAVEL.

* Date d'effet : 20.11.17 prise de participation

Modalités : Au 31 décembre 2025, la participation de la Société A.P.G. Distribution System dans la Société APG TRAVEL s'élève à €. 10 000 soit 100,00% du capital

Nous vous demandons d'en prendre acte.


La Présidente,
Sandrine
DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR

A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

ALLIANCE AUDIT – Jean-Claude BACHER

Commissaire aux Comptes

7 rue Yvonne

94210 LA VARENNE ST HILAIRE

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions visées à l'article L. 227-10 qui sont intervenues au cours de l'exercice 2025.

Anciennes conventions**CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE**

Co-contractants : AIR PROMOTION GROUP

Personnes : Jean-Louis BAROUX
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
: Eric BAROUX

Nature et objet : En date du 28 décembre 2006, la Société A.P.G. Distribution System a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec sa société-mère, la Société AIR PROMOTION GROUP.

* Date d'effet : 01.01.2007

Modalités : Le compte courant APG Intégration Fiscale ressort à €. 242 359 créateur dans les comptes d'A.P.G. DS.

PRESTATIONS DE SERVICES

Co-contractants : J.L.B. CONSEILS

Personnes : Jean-Louis BAROUX
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR

Nature et objet : En date du 1^{er} janvier 2007, la Société J.L.B. CONSEILS a confié à la Société A.P.G. Distribution System l'exploitation de la marque "A.P.G." sous diverses conditions, savoir :

50

- * Territoires : France – Suisse – Allemagne et Portugal et tous pays où la marque est enregistrée.
- * Durée : 1 an renouvelable
- * Redevances : rémunérations prévues aux différents contrats du APG World Programme.

Modalités : Au titre de l'exercice 2025, J.L.B. CONSEILS a facturé à A.P.G. Distribution System
une somme de H.T. €. 10 831

* Remboursement : frais facturés à APG DS €.

Co-contractant : **AIR PROMOTION GROUP**

Personnes : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
concernées : Jean-Louis BAROUX
: Eric BAROUX

Nature et objet : Contrat d'assistance générale et management suite à la restructuration du groupe, il a été signé un avenant en date du 2 janvier 2015 qui modifie la clause "honoraires" du contrat initial :

* €. 75.000 hors taxes par mois

Modalités : Au titre de l'exercice 2025, AIR PROMOTION GROUP a facturé à A.P.G. Distribution System,
une somme H.T. de €. 900 000

Co-contractants : **A.P.G. Inc**

Personnes : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
concernées

Nature et objet : En date du 1^{er} janvier 2011, la Société A.P.G. DS a confié à la Société A.P.G. Inc l'exploitation de la marque "A.P.G. IET" sous diverses conditions, savoir :

- * Territoires : Tous les pays où la marque est enregistrée.
- * Durée : 1 an renouvelable
- * Redevances : Progressive

A ce titre une redevance mensuelle a été fixée pour tenir compte de la gestion de diverses prestations liées. Un avenant en date du 1^{er} janvier 2024 a été signé.

Modalités : Au titre de l'exercice 2025, A.P.G. DS a facturé à A.P.G. Inc
une somme principale de H.T. €. 660 000

80

ENGAGEMENT DE SOUS-LOCATION

Co-contractant : **AIR PROMOTION GROUP HOLDING**

Personnes : Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR
concernées : Eric BAROUX

Nature et objet : En date du 28 janvier 2013, la Société A.P.G. HOLDING a conclu avec la Société A.P.G. DS un engagement de sous-location pour un bureau sis 66 ave des Champs Elysées – 75008 PARIS.

* Durée : 3, 6 ou 9 années entières et consécutives

* Au 1^{er} février 2022, le loyer a été fixé à €. 105 840 annuel.

Modalités Au titre de l'exercice 2025, A.P.G. HOLDING a facturé à A.P.G. DS
une somme H.T. de €. 105 840
une somme de H.T. de €. 27 918

PRISE DE PARTICIPATION

Co-contractants : **A.P.G. AIRLINES**

Personnes :
concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Nature et objet : En date du 23 juillet 2015, la Société A.P.G. Distribution System a pris une participation majoritaire dans la Société A.P.G. AIRLINES.

Au 15 septembre 2016, la Société A.P.G. Distribution System a renoncé à son droit préférentiel de souscription lors d'une augmentation de capital de la Société A.P.G. AIRLINES

Au 30 novembre 2017, la Société A.P.G. Distribution System a souscrit à une augmentation de Capital d'A.P.G. AIRLINES

* Date d'effet : 23.07.2015 prise de participation

* Date d'effet : 15.09.2016 renonciation DPS

Modalités : Au 31 décembre 2025, la participation de la Société A.P.G. Distribution System dans la Société A.P.G. Airlines s'élève à €. 300 000 soit 60,00% du capital

SM

COMPTE COURANT

Co-contractants : **A.P.G. AIRLINES**

Personnes concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Nature et objet : Durant l'année 2016, la Société A.P.G. Distribution System a apporté à la Société A.P.G. Airlines en compte courant une somme de €. 900 000

Au 30 novembre 2017, la Société A.P.G. Distribution System a participé à l'augmentation de Capital de la Société A.P.G. Airlines à hauteur de €. 200 000

Durant l'année 2018, la Société A.P.G. Distribution System a complété son apport en compte courant à la Société A.P.G. Airlines de €. 1 500 000

Modalités : Au 31 décembre 2025, le compte courant détenu par la Société A.P.G. Distribution System dans la Société A.P.G. AIRLINES s'élève donc à €. 2 200 000

PRISE DE PARTICIPATION

Co-contractants : **A.P.G. TRAVEL**

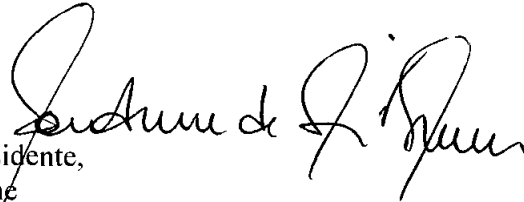
Personnes concernées : Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Nature et objet : En date du 20 novembre 2017, la Société A.P.G. Distribution System a pris une participation majoritaire dans la Société A.P.G. TRAVEL.

* Date d'effet : 20.11.17 prise de participation

Modalités : Au 31 décembre 2025, la participation de la Société A.P.G. Distribution System dans la Société APG TRAVEL s'élève à €. 10 000 soit 100,00% du capital

Nous vous demandons d'en prendre acte.


La Présidente,
Sandrine
DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR

L0461532

A.P.G. DISTRIBUTION SYSTEM - A.P.G. DS

Société par actions simplifiée au capital de 2 200 000 euros

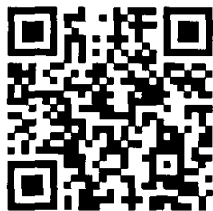
Siège social : 66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

481 748 440 RCS Paris

Suivant procès-verbal du 30/06/2026, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- de désigner en qualité de commissaire aux comptes titulaire : ALLIANCE AUDIT, SASU, siège social : 1 b Avenue Foch, 94100 Saint-Maur-des-Fossés, France, 439 907 858 RCS CRETEIL en remplacement de : Monsieur Jean-Claude BACHER , à compter du 30/06/2026
 - de prendre acte de la fin des fonctions de commissaire aux comptes suppléant de : ALLIANCE AUDIT , à compter du 30/06/2026
 - de prendre acte de la fin des fonctions de commissaire aux comptes titulaire de : Monsieur Jean-Claude BACHER , à compter du 30/06/2026
- Mention au RCS de Paris

VÉRIFIER LA VALIDITÉ DE L'ATTESTATION OU OBTENIR UNE
ATTESTATION AUTHENTIQUE



Code de vérification :

afemX8RbJ

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/afemX8RbJ>

CETTE ANNONCE PARAÎTRA SUR LE SUPPORT

LeFigaro.fr

du 22/07/2026

Habilitation dans le département : Paris (75)

Arnaud Peltier - Responsable Service Annonces légales

A.P.G. Distribution System

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.200.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 481 748 440

S.I.R.E.T. : 481 748 440 00015

POUVOIR

Je, soussignée :

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. Distribution System

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

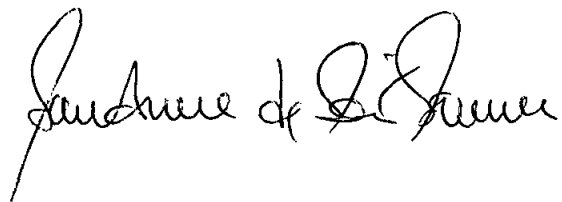
Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 30 juin 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine de Saint-Sauveur', written in a cursive style.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 8 1 7 4 8 4 4 0 0 0 0 1 5		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2025						
		N-1 31/12/2024						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	48 764	42 916	5 848	8 772
		Fonds commercial	AH	AI	2 219 000		2 219 000	2 219 000
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO	54 662	54 662		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	29 739	23 959	5 779	8 507
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	CV				
	Créances rattachées à des participations		BB	BC	2 347 100	15 000	2 332 100	2 238 860
	Autres titres immobilisés		BD	BE	103 500		103 500	
	Prêts		BF	BG				
	Autres immobilisations financières *		BH	BI	31 900		31 900	31 900
	TOTAL (II)		BJ	BK	4 834 666	136 538	4 698 128	4 507 039
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 964 372		1 964 372	1 677 737
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 619 514		3 619 514	2 610 041
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				15 640
		Disponibilités	CF	CG	6 444 181		6 444 181	4 384 081
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	7 586		7 586	7 984
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	12 035 654	12 035 654	8 695 483	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	16 870 319	136 538	16 733 781	13 202 522
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	2 200 000
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise <u>sas A.P.G. DS</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 200 000)	DA	2 200 000	2 200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	220 000	220 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	8 005 469	5 298 158	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 785 789	3 652 311	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	14 211 258	11 370 469	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		10 357	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		10 357	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	83 975	363 283	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	242 448	255 832	
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	165 464	175 017	
	Dettes fiscales et sociales	DY	383 676	305 954	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 641 561	715 816	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 399	5 794	
TOTAL (IV)	EC	2 522 523	1 821 696		
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	16 733 781	13 202 522		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 522 523	1 737 720	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	3 952 533	FH	(274 238)	FI	3 678 295	3 105 986	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 952 533	FK	(274 238)	FL	3 678 295	3 105 986	
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	500	1 000		
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP	10 357			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FI				
	Autres produits (1) (11)				FQ	10 886	2 259		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 700 038	3 109 246	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 441 610	1 950 609	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	21 390	16 519	
	Salaires et traitements *					FY	420 484	333 750	
	Cotisations sociales (10)					FZ	152 797	117 159	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	5 651	6 513
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	22 648	16 060	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 064 580	2 440 610	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	635 458	668 635	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 354 655	3 172 752	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	40 721	78 072	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP	3 395 376	3 250 824	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 686	7 474	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 686	7 474	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 392 690	3 243 350	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 028 148	3 911 985	

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. DS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	6
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	3 847
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 842)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	242 359 255 832
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 095 414 6 360 075
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 309 625 2 707 764
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	3 785 789 3 652 311
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	10 831 9 104
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
		dont cotisations facultatives Madelin A10	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de **€. 16 733 781** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de **€. 3 785 789**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de € 2.219.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

Sans objet

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe II |
| - Capital social | : Annexe III |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe IV |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe V |
| - Tableau des filiales et participation | : Annexe VI |
| - Intégration fiscale | : Annexe VII |

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. DS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 267 764	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	54 662	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	29 739	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	84 401	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	2 253 860	8V		8W	93 240		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	103 500		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	31 900	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	2 285 760	LR		LS	196 740		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	4 637 926	ØH		ØJ	196 740		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	2 267 764	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	54 662	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	29 739	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	84 401	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY	2 347 100	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	103 500	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	31 900	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 482 500	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	4 834 666	ØM		

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	39 992	PF	2 924	PG		PH	42 916		
TOTAL I		RK	39 992	RM	2 924	RN		RO	42 916		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	54 662	PW		PX		PY	54 662		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 232	QM	2 727	QN		QO	23 959		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	75 894	QV	2 727	QW		QX	78 622		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	115 887	ØP	5 651	ØQ		ØR	121 538		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **sas A.P.G. DS**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	10 357 4U	10 357 4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	10 357 TV	10 357 TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	15 000 9V	9W	15 000 9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	15 000 TY	TZ	15 000 UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	25 357 UB	10 357 UC	15 000 UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DELACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	2 347 100	UM		UN	2 347 100		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	31 900	UV		UW	31 900		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 964 372		1 964 372				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 300		1 300				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	16 253		16 253				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	3 467 001		1 267 001		2 200 000		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	134 960		134 960				
	Charges constatées d'avance			VS	7 586		7 586				
	TOTAUX			VT	7 970 473	VU	3 391 473	VV	4 579 000		
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	3 467 001					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	83 975		83 975						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	89		89						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	165 464		165 464						
Personnel et comptes rattachés		8C	76 202		76 202						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	53 762		53 762						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	250 655		250 655						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 058		3 058						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	242 359		242 359						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 641 561		1 641 561						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	5 399		5 399						
TOTAUX		VY	2 522 523	VZ	2 522 523						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	278 982	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	3 785 789
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	242 359
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Régime d'imposition particulier des sociétés	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
		- imposées au taux de 0 %				ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN				
								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
								M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	4 028 148	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
			- imposées au taux de 0 %				WH			
			- imposées au taux de 19 %				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	XA	3 058 710
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tredecies)		PA	XF
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	969 437		XH	3 058 710
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	969 437		XO	0

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	67 667	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	33 168	
* primes et gratifications	42 125	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
* Clients créditeurs	1 492 623	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	13 931	
* charges sur primes	8 875	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	345	
* Formation professionnelle	-	
* Complt CVAE	203	
* Autres		
* C3S		-
518 - INTERETS COURUS A PAYER	89	
	1 659 026	-

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	168 335
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	-
. Fournisseurs Débiteurs	-
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	1 300
<i>Etat et collectivités</i>	
. C.V.A.E.	-
<i>Débiteurs divers</i>	
. Produits financiers - CAT & CE -	-
. Rém. C/c	134 960
. Indemnités journalières SS	-
TOTAL	304 595

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
PLUXEE (SODEXHO) Tickets restaurant	907
Code IATA	5 327
CFA Loc. CCI	413
CCFA Cot. CCI	833
ATPCO	-
PRESENCE Assist.	34
AIRInc Code	72
TOTAL	7 587

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.200.000 représenté par 22.000 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2025**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€. 45 145
TOTAL	€. 45 145

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	€. 83 975
Moins 1 an	€. 83 975
De 1 à 5 ans	-
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	€. 83 975

Exercice clos : 31 décembre 2025

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	Liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
APG Holding D&C	27 180	
APG Inc Titres Participation	2 022 100	
APG Airlines Titres Participation	300 000	
APG Travel Titres Participation	10 000	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG	32 419	
APG Inc	739 281	
APG Airlines	175 033	
APG Travel	< 2 488>	
* Clients : acomptes		
* Associés :		
APG		
APG Airlines	2 200 000	
APG Travel	1 267 001	
* Débiteur divers :		
	6 770 526	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation	242 359	
* Fournisseur :		
APG Holding	-	
APG	17 257	
APG Inc	17 903	
APG Airlines	4 498	
* Fournisseurs -Fact. Non parvenues		
* Clients Avoir à établir		
* Créiteurs divers :		
APG	3	
APG Inc	78 724	
APG Airlines	58 144	
APG Travel	-	
* Associés :		
	419 068	

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G. Travel
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	10 000
Capitaux propres	83 792
Quote part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres bruts	10 000
Valeur comptable des titres nets	10 000
Prêts et avances non remboursés	1 167 001
Dépréciation des prêts et avances	
Compte courant (I.F.)	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	462 618
Résultat du dernier exercice	26 936
Dividendes encaissés	-

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G. Airlines
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	500 000
Capitaux propres	8 755 000
Quote part du capital détenu	60.00 %
Valeur comptable des titres bruts	300 000
Valeur comptable des titres nets	300 000
Prêts et avances non remboursés	2 200 000
Dépréciation des prêts et avances	
Compte courant (I.F.)	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	17 301 272
Résultat du dernier exercice	1 577 931
Dividendes encaissés	-

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G. Inc
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	3 364 600
Capitaux propres	30 029 884
Quote part du capital détenu	57.14 %
Valeur comptable des titres bruts	2 022 100
Valeur comptable des titres nets	2 022 100
Prêts et avances non remboursés	-
Dépréciation des prêts et avances	-
Compte courant (I.F.)	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	26 504 906
Résultat du dernier exercice	4 028 260
Dividendes encaissés	3 219 695

Exercice clos : 31 décembre 2025

INTÉGRATION FISCALE

A.P.G. Distribution System, filiale, fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société-mère AIR PROMOTION GROUPE. Cette option a été exercée à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 5 ans.

Convention d'intégration fiscale

Conditions et obligations

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits sont conservées chez la société-mère, mais sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour où elles seront redevenues bénéficiaires.

Les économies seront constatées l'année suivante par la Société AIR PROMOTION GROUP, soit pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 : €. -

- Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires) sont également conservées chez la société-mère, mais sont constatées en produits ou en charges.

I - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

	A.P.G. SAS mère	APG DS SAS Filiale	Ensemble Groupe
Résultat fiscal	499 855	969 437	1 469 292
Impôt-sociétés	120 714	242 359	356 698
Acomptes versés	< 440 260>	0	< 440 260>
Crédit Report en arrière déficit	-	-	-
Crédit Apprentissage	-	-	-
Solde impôt-sociétés	< 319 546>	242 359	< 77 187>
Créances d'impôt-sociétés sur Dettes d'impôt-sociétés envers			
Economie d'impôt comptabilisée Chez APG	-		-
Créances d'impôt-sociétés Groupe Dettes d'impôt-sociétés Groupe	-		-

II - Différence entre l'impôt-comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

- I.S. comptabilisé	363 073
- I.S. Groupe	363 073

Différence —————→	0

III - Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

- I.S. comptabilisé avec intégration.	363 073
- I.S. sans intégration fiscale.....	363 073

Différence —————→	0

SAS A.P.G. □D.S.

SAS au capital de 2 200 000 □
66 Avenue des Champs Élysées
75008 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. APG □DS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

○ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

○ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date de l'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intitulé « II □ Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui explicite la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général. Ce règlement, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifie notamment la présentation de certains postes du compte de résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A.S. APG ODS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15/06/2026

Pour ALLIANCE AUDIT

Jean-Claude BACHER

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Paris

Jean-Claude BACHER

✓ Certifié par  YouSign

21, Boulevard Poissonnière 75002 PARIS

SAS au capital de 10 000 SIRET 439 907 858 00021 APE 6920Z N° TVA Intracommunautaire FR77 439 907 858
Société inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Paris

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 8 1 7 4 8 4 4 0 0 0 0 1 5		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le 31/12/2025							
		N-1 31/12/2024							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		Certifié Conforme Le Président			
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	48 764	AC		42 916	5 848	8 772
		Fonds commercial	AH	2 219 000	AI		2 219 000	2 219 000	
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP	54 662	AC	54 662			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	29 739	AU	23 959	5 779	8 507	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV				
	Créances rattachées à des participations		BB	2 347 100	BC	15 000	2 332 100	2 238 860	
	Autres titres immobilisés		BD	103 500	BE		103 500		
Prêts	BF			BG					
Autres immobilisations financières *	BH		31 900	BI		31 900	31 900		
TOTAL (II)		BJ	4 834 666	BK	136 538	4 698 128	4 507 039		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 964 372	BY		1 964 372	1 677 737	
		Autres créances (3)	BZ	3 619 514	CA		3 619 514	2 610 041	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			15 640	
Disponibilités		CF	6 444 181	CG		6 444 181	4 384 081		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 586	CI		7 586	7 984		
	TOTAL (III)	CJ	12 035 654	CK		12 035 654	8 695 483		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW							
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM							
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	16 870 319	IA	136 538	16 733 781	13 202 522		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an : CR	2 200 000	
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :			Créances :		
Immobilisations :									

Désignation de l'entreprise <u>sas A.P.G. DS</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 200 000)	DA	2 200 000	2 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	220 000	220 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	8 005 469	5 298 158
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 785 789	3 652 311
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	14 211 258
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		10 357
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	83 975	363 283
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	242 448	255 832
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	165 464	175 017
	Dettes fiscales et sociales	DY	383 676	305 954
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 641 561	715 816
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 399	5 794
TOTAL (IV)		EC	2 522 523	1 821 696
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	16 733 781	13 202 522
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 522 523	1 737 720	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	3 952 533	FH	(274 238)	FI	3 678 295	3 105 986	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 952 533	FK	(274 238)	FL	3 678 295	3 105 986	
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	500	1 000		
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP	10 357			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FI				
	Autres produits (1) (11)				FQ	10 886	2 259		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 700 038	3 109 246	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 441 610	1 950 609	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	21 390	16 519	
	Salaires et traitements *					FY	420 484	333 750	
	Cotisations sociales (10)					FZ	152 797	117 159	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	5 651	6 513
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	22 648	16 060	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 064 580	2 440 610
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	635 458	668 635	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					QI	3 354 655	3 172 752	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	40 721	78 072	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP	3 395 376	3 250 824	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 686	7 474	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 686	7 474	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 392 690	3 243 350	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 028 148	3 911 985	

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. DS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	6
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	3 847
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 842)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	242 359 255 832
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 095 414 6 360 075
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 309 625 2 707 764
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	3 785 789 3 652 311
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	10 831 9 104
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de **€ 16 733 781** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de **€ 3 785 789**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de € 2.219.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

Sans objet

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe II |
| - Capital social | : Annexe III |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--------------|
| - Engagements hors bilan | : Annexe IV |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe V |
| - Tableau des filiales et participation | : Annexe VI |
| - Intégration fiscale | : Annexe VII |

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. DS										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
						Conseptives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 267 764	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	54 662	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	29 739	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	84 401	LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	2 253 860	8V		8W	93 240			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	103 500			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	31 900	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	2 285 760	LR		LS	196 740			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	4 637 926	ØH		ØI	196 740			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
						Conseptives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	2 267 764	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	54 662	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	29 739	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG		NH	84 401	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations				IØ		ØX		ØY	2 347 100	ØZ		
Autres titres immobilisés				11		2B		2C	103 500	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	31 900	2G		
TOTAL IV				13		NJ		NK	2 482 500	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	4 834 666	ØM		

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	39 992	PF	2 924	PG		PH	42 916		
TOTAL I		RK	39 992	RM	2 924	RN		RO	42 916		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	54 662	PW		PX		PY	54 662		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 232	QM	2 727	QN		QO	23 959		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	75 894	QV	2 727	QW		QX	78 622		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	115 887	ØP	5 651	ØQ		ØR	121 538		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	10 357 4U	4V	10 357 4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	10 357 TV	10 357 TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	15 000 9V	9W	15 000 9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	15 000 TY	TZ	15 000 UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	25 357 UB	10 357 UC	15 000 UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	10 357		
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	2 347 100		UM			UN	2 347 100	
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières		UT	31 900		UV			UW	31 900	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 964 372		1 964 372					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 300		1 300					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 253		16 253					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	3 467 001		1 267 001		2 200 000			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	134 960		134 960					
	Charges constatées d'avance		VS	7 586		7 586					
	TOTAUX			VT	7 970 473		VU	3 391 473		VV	4 579 000
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF	3 467 001							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	83 975		83 975						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	89		89						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	165 464		165 464						
Personnel et comptes rattachés		8C	76 202		76 202						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	53 762		53 762						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	250 655		250 655						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 058		3 058						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	242 359		242 359						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 641 561		1 641 561						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 399		5 399						
TOTAUX			VY	2 522 523		VZ	2 522 523				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	278 982							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. DS				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 3 785 789	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 242 359
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régime d'imposition PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR 4 028 148	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						WW
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6
	Majoration d'amortissement *						WZ
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XA 3 058 710
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	ZX
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	ZY
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XD	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XF	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XS
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	XG
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YF	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YL	Y2
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y3	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH 3 058 710	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	969 437	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	969 437	0	

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	67 667	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	33 168	
* primes et gratifications	42 125	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
* Clients créditeurs	1 492 623	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	13 931	
* charges sur primes	8 875	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	345	
* Formation professionnelle	-	
* Complt CVAE	203	
* Autres		
* C3S		-
518 - INTERETS COURUS A PAYER	89	
	1 659 026	-

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	168 335
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	-
. Fournisseurs Débiteurs	-
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	1 300
<i>Etat et collectivités</i>	
. C.V.A.E.	-
<i>Débiteurs divers</i>	
. Produits financiers - CAT & CE -	-
. Rém. C/c	134 960
. Indemnités journalières SS	-
TOTAL	304 595

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
PLUXEE (SODEXHO) Tickets restaurant	907
Code IATA	5 327
CFA Loc. CCI	413
CCFA Cot. CCI	833
ATPCO	-
PRESENCE Assist.	34
AIRInc Code	72
TOTAL	7 587

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.200.000 représenté par 22.000 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2025**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€. 45 145
TOTAL	€. 45 145

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	€. 83 975
Moins 1 an	€. 83 975
De 1 à 5 ans	-
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	€. 83 975

Exercice clos : 31 décembre 2025

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	Liées	En participation
<u>A C T I F</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
APG Holding D&C	27 180	
APG Inc Titres Participation	2 022 100	
APG Airlines Titres Participation	300 000	
APG Travel Titres Participation	10 000	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG	32 419	
APG Inc	739 281	
APG Airlines	175 033	
APG Travel	< 2 488>	
* Clients : acomptes		
* Associés :		
APG		
APG Airlines	2 200 000	
APG Travel	1 267 001	
* Débiteur divers :		
	6 770 526	
<u>P A S S I F</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation	242 359	
* Fournisseur :		
APG Holding	-	
APG	17 257	
APG Inc	17 903	
APG Airlines	4 498	
* Fournisseurs -Fact. Non parvenues		
* Clients Avoir à établir		
* Créiteurs divers :		
APG	3	
APG Inc	78 724	
APG Airlines	58 144	
APG Travel	-	
* Associés :		
	419 068	

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G. Travel
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	10 000
Capitaux propres	83 792
Quote part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres bruts	10 000
Valeur comptable des titres nets	10 000
Prêts et avances non remboursés	1 167 001
Dépréciation des prêts et avances	
Compte courant (I.F.)	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	462 618
Résultat du dernier exercice	26 936
Dividendes encaissés	-

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G. Airlines
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	500 000
Capitaux propres	8 755 000
Quote part du capital détenu	60.00 %
Valeur comptable des titres bruts	300 000
Valeur comptable des titres nets	300 000
Prêts et avances non remboursés	2 200 000
Dépréciation des prêts et avances	
Compte courant (I.F.)	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	17 301 272
Résultat du dernier exercice	1 577 931
Dividendes encaissés	-

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G. Inc
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	3 364 600
Capitaux propres	30 029 884
Quote part du capital détenu	57.14 %
Valeur comptable des titres bruts	2 022 100
Valeur comptable des titres nets	2 022 100
Prêts et avances non remboursés	-
Dépréciation des prêts et avances	-
Compte courant (I.F.)	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	26 504 906
Résultat du dernier exercice	4 028 260
Dividendes encaissés	3 219 695

Exercice clos : 31 décembre 2025

INTÉGRATION FISCALE

A.P.G. Distribution System, filiale, fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société-mère AIR PROMOTION GROUPE. Cette option a été exercée à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 5 ans.

Convention d'intégration fiscale

Conditions et obligations

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits sont conservées chez la société-mère, mais sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour où elles seront redevenues bénéficiaires.

Les économies seront constatées l'année suivante par la Société AIR PROMOTION GROUP, soit pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 : €. -

- Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires) sont également conservées chez la société-mère, mais sont constatées en produits ou en charges.

I - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

	A.P.G. SAS mère	APG DS SAS Filiale	Ensemble Groupe
Résultat fiscal	499 855	969 437	1 469 292
Impôt-sociétés	120 714	242 359	356 698
Acomptes versés	< 440 260>	0	< 440 260>
Crédit Report en arrière déficit	-	-	-
Crédit Apprentissage	-	-	-
Solde impôt-sociétés	< 319 546>	242 359	< 77 187>
Créances d'impôt-sociétés sur Dettes d'impôt-sociétés envers			
Economie d'impôt comptabilisée Chez APG	-		-
Créances d'impôt-sociétés Groupe Dettes d'impôt-sociétés Groupe	-		-

II - Différence entre l'impôt-comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

- I.S. comptabilisé	363 073
- I.S. Groupe	363 073

Différence —————→	0

III - Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

- I.S. comptabilisé avec intégration.	363 073
- I.S. sans intégration fiscale.....	363 073

Différence —————→	0